

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

**Séance publique du 21 janvier 2019 à 8h30**

Date de convocation : 15 janvier 2019

**Délibération**

**N°B2019\_01**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Votants :</b>	<b>21</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>21</b>
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques POCIELLO**

**PRESENTS :** Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** Roger BRUNEL, Isabelle HERPE

**EXCUSES :**

Michel JAMMES, Christian LAPALU

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :**

Roger BRUNEL (délibérations N°B2019\_29 et N°B2019\_30), Isabelle HERPE (délibérations N°B2019\_01 à N°B2019\_22)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Jacques BLAYA, Didier CODORNIU, Gérard KERFYSER

**Nomenclature Etat : Finances locales - Subvention**

**OBJET : FINANCES – Demande de subvention au Conseil Régional d'Occitanie-Pyrénées-Méditerranée dans le cadre du « Contrat territorial Occitanie pour les territoires avec la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne » - Réhabilitation et mise aux normes du bâtiment du Conservatoire/Ecole d'Arts Plastiques**

Le rapporteur rappelle que, avec un riche passé en académie de musique, chœurs et orchestres, le Conservatoire fût créé en 1964 à partir de l'harmonie municipale. Autour des vents, se développent progressivement des disciplines de l'orchestre, le piano et la guitare, puis d'autres instruments, le solfège, l'éveil et le chant.

## N°B2019\_01

La rénovation du bâtiment actuel, l'ancien collège Dillon, permit en 1989 au Conservatoire de s'installer dans de nouveaux locaux et d'impulser un nouveau rayonnement sur le territoire.

Grâce au transfert du Conservatoire en 2003 à la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise, à l'audit lancé en 2009 et à l'impulsion d'une nouvelle volonté politique sur le mandat 2008-2014, la structure a obtenu par arrêté du 11 Juillet 2014, le classement du Conservatoire de musique et d'art dramatique, en CRD, Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap), le Grand Narbonne a prévu de procéder à la mise en accessibilité du bâtiment situé Quai Dillon abritant le Conservatoire de Musique et l'Ecole d'Arts Plastiques.

Au total, le montant estimatif des travaux s'élève à 1.200.000 €.

Dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020, le Grand Narbonne peut déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'accès aux services publics.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat (Contrat de ruralité ou DSIL) : 200.000 € (16%) 192 000€
- Région Occitanie (Contrat 2018-2021) : 300.000 € (25%)
- Département de l'Aude : 300.000 € (25%)
- Autofinancement Grand Narbonne : 400.000 € (34%), 408 000€

**Vu** en Commission 1 du 14 janvier 2019,

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- De solliciter une aide auprès de la Région Occitanie dans le cadre du Contrat 2018-2021,
- D'arrêter le plan de financement figurant ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en négocier les modifications éventuelles,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 24/1/2019  
et de sa publication  
le : 24/1/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus  
Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

